

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

INTEGRAGEN

INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



PRÉSENTÉE PAR



ODDO BHF

ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR**



Le présent document relatif aux autres informations de la société OncoDNA a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 15 septembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société OncoDNA.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat initiée par la société OncoDNA sur les actions IntegraGen (la « **Note d'Information** »).

Le présent document et le Projet de Note d'Information sont disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de OncoDNA (www.oncodna.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de OncoDNA (1 Rue Louis Breguet, 6041 Charleroi (Gosselies), Belgique) et d'ODDO BHF SCA (12, boulevard de la Madeleine – 75440 Paris Cedex 09).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1.	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE ET DE SES MODALITES DE FINANCEMENT	2
1.1	Description de l'Offre	2
1.2	Motifs de l'Offre	3
1.3	Frais et financement de l'Offre.....	4
	(a) Coûts de l'Offre	4
	(b) Modes de financement de l'Offre	4
2.	PRESENTATION DE L'INITIATEUR	5
2.1	Renseignements d'ordre général concernant l'Initiateur	5
	(a) Dénomination sociale.....	5
	(b) Siège social	5
	(c) Forme juridique, droit applicable et numéro d'identification	5
	(d) Constitution et durée.....	5
	(e) Objet social	5
	(f) Exercice social	6
2.2	Renseignements relatifs au capital de l'Initiateur	6
	(a) Structure du capital social de l'Initiateur	6
	(b) Droits et obligations attachés aux actions de l'Initiateur.....	6
	(c) Termes des parts bénéficiaires de l'Initiateur émises par l'Initiateur	6
	(d) Actionnariat	6
	(e) Autres titres donnant accès au capital.....	7
	(f) Pacte d'associés – transfert de titres	7
2.3	Direction et commissariat aux comptes de l'Initiateur	8
	(a) Description du conseil d'administration	8
	(b) Pouvoirs du conseil d'administration.....	8
	(c) Description de la direction et pouvoirs de la direction.....	8
	(d) Commissaires aux comptes	9
2.4	Renseignements concernant l'activité de l'Initiateur	9
	(a) Activités	9
	(b) Filiales	9
	(c) Employés.....	9
2.5	Informations financières concernant l'Initiateur	9
	(a) Informations financières simplifiées	9
	(b) Evènements post-clôture significatifs.....	11
3.	ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRÉSENT DOCUMENT	12

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE ET DE SES MODALITES DE FINANCEMENT

1.1 Description de l'Offre

Le présent document est établi par la société OncoDNA (« **l'Initiateur** » ou « **OncoDNA** », décrite ci-après), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre de son projet d'offre publique d'achat (l'« **Offre** ») visant les actions de la société IntegraGen, une société anonyme au capital de 6.594.545,00 euros, dont le siège social est situé Genopole Campus 1, Genavenir 8, 5 rue Henri Desbruères, 91000 Evry, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 432 176 543 (« **IntegraGen** » ou la « **Société** »), au terme de laquelle l'Initiateur propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société IntegraGen d'acquérir la totalité de leurs actions IntegraGen au prix unitaire de 2,20 euros par action dans les termes et conditions figurant dans la Note d'Information.

Il est rappelé que les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, sous le code ISIN FR0010908723, mnémonique ALINT.

La présentation et les caractéristiques de l'Offre sont décrites respectivement aux sections 1 et 2 de la Note d'Information.

Il est rappelé que l'Offre porte sur la totalité des Actions de la Société :

- (a) qui sont d'ores et déjà émises à la date de la Note d'Information à l'exclusion (x) des actions d'ores et déjà détenues par l'Initiateur comme détaillé dans la Note d'Information, (y) des actions faisant l'objet d'une obligation de conservation au-delà de la date de clôture de l'Offre et/ou de l'Offre Réouverte et (z) des actions auto-détenues par la Société, comme indiqué dans la Note d'Information, soit à la connaissance de l'Initiateur un nombre total maximum de 4.527.352 actions de la Société, représentant environ 68,65% du capital et des droits de vote de la Société à la date de la Note d'Information ;
- (b) qui seraient émises à la date des résultats de l'Offre (soit avant l'Offre Réouverte) en cas de succès de l'Offre, en faveur des bénéficiaires du plan d'AGA 2018, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date de la Note d'Information, un nombre total maximum de 90.980 actions de la Société ;
- (c) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte à raison de l'exercice des Stock-Options attribués par la Société et exerçables, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date de la Note d'Information, un nombre total maximum de 65.000 actions de la Société ;
- (d) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte à raison de l'exercice des BSA émis par la Société, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date de la Note d'Information, un nombre total maximum de 50.000 actions de la Société ;
- (e) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte à raison de l'exercice des BSPCE-1 émis par la Société et exerçables soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date de la Note d'Information, un nombre total maximum de 82.500 actions de la Société ;
- (f) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte à raison de l'exercice des BSPCE-2 émis par la Société et exerçables soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date de la Note d'Information, un nombre total maximum de 201.000 actions de la Société ;

soit au total un nombre maximum de 5.016.832 Actions.

L'Offre ne porte pas sur :

- (a) les actions d'ores et déjà détenues par l'Initiateur à la date de la Note d'Information, soit 1.978.363 actions acquises suite au dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF le 9 juillet 2020 et jusqu'au 12 août 2020 conformément aux dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF¹ ;
- (b) les actions auto-détenues par la Société (à savoir, à la connaissance de l'Initiateur, 57.942 actions à la date de la Note d'Information) ;
- (c) les actions faisant l'objet d'une obligation de conservation conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce pour une période qui n'aura pas expiré avant la date de clôture de l'Offre ni, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, et qui sont donc juridiquement incessibles au moins jusqu'à la clôture de l'Offre Réouverte, à savoir, à la connaissance de l'Initiateur, 30.888 actions détenues par le directeur général qui sont soumises à un engagement de conservation jusqu'au 15 février 2021 conformément à une décision d'attribution en date du 15 février 2019 (les « **AGA CEO 2019** ») ;
- (d) les 283.500 BSPCE qui ne sont pas cessibles par leurs porteurs en application des dispositions de l'article 163*bis* G du Code général des impôts ;
- (e) les 65.000 Stock-Options qui ne sont pas cessibles par leurs porteurs en application des dispositions de l'article L.225-183 du Code de commerce ;
- (f) la totalité des BSA en circulation, soit 20.000 BSA 2015, 10.000 BSA 2018-1 et 20.000 BSA 2018-2, les titulaires de ces BSA s'étant engagés à ne pas les apporter à l'Offre.

Les caractéristiques des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sont plus amplement décrites à la section 1.2.4 de la Note d'Information.

Conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général de l'AMF, si l'Offre connaît une suite positive, elle sera automatiquement réouverte dans les dix (10) jours de négociation suivant la publication du résultat définitif de l'Offre, dans des termes identiques à ceux de l'Offre. L'AMF publiera le calendrier de réouverture de l'Offre, qui durera, au moins dix (10) jours de négociation (l'« **Offre Réouverte** »).

ODDO BHF SCA (« **ODDO BHF** ») est l'établissement présentateur de l'Offre et garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre est soumise au seuil de caducité visé à l'article 231-9, I du règlement général de l'AMF, tel que décrit à la section 2.8 de la Note d'Information.

L'Offre revêt un caractère volontaire et sera réalisée selon la procédure normale en application des dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

1.2 Motifs de l'Offre

Il est rappelé que l'Offre présente un caractère amical.

L'objectif de ce rapprochement entre deux sociétés leader dans leurs secteurs est de donner à IntegraGen les moyens d'accélérer sa croissance commerciale. L'opération permettrait en effet à IntegraGen de s'adjoindre un partenaire qui puisse la soutenir financièrement dans son développement, mais également l'aider à renforcer sa présentation sur certains marchés beaucoup plus rapidement, particulièrement le développement des activités Logiciels et CRO/Pharma. Ce rapprochement doit également lui permettre de continuer d'investir dans la recherche et développement et d'améliorer son excellence opérationnelle.

¹ Cf sections 1.2.3 et 2.1 de la Note d'Information.

Cette opération offrirait des avantages stratégiques et financiers à la fois pour IntegraGen et OncoDNA, compte tenu notamment du caractère innovant de la technologie développée par la Société dans le domaine de recherche en génomique. Les technologies complémentaires de la Société et de l'Initiateur, leurs catalogues de produits et leurs équipes commerciales, offriront des perspectives déterminantes pour les salariés, les clients et les patients.

En substance, l'opération permettrait à l'Initiateur de développer sa présence dans le secteur de la recherche génomique, aujourd'hui maîtrisé par la Société, et offrirait à la Société l'opportunité de renforcer sa couverture et son influence dans le secteur biopharmaceutique.

La stratégie industrielle, commerciale et financière ainsi que les synergies et gains liés à la réalisation de l'Offre sont davantage décrits dans la Note d'Information.

1.3 Frais et financement de l'Offre

(a) Coûts de l'Offre

Le montant global des frais exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre est estimé à environ 700.000 euros (hors taxes). Ces frais comprennent notamment les honoraires et autres frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que de tous experts et autres consultants et les frais de communication.

(b) Modes de financement de l'Offre

Dans le cadre du projet d'Offre, l'Initiateur a sécurisé un financement spécifique de 14.375.000 euros à travers les moyens décrit ci-dessous. Il est précisé que ces fonds sont en complément à la levée de fonds clôturée au premier trimestre (cf. paragraphe 2.5 (b)) :

- Un prêt sous forme d'obligations convertibles souscrites par certains actionnaires existants d'OncoDNA pour 8.375.000 euros
- Un prêt subordonné octroyé par des institutions publiques pour 1.500.000 euros, à un taux de 4,5%, remboursable trimestriellement sur une période de 7 ans avec deux ans de franchise en capital
- Des prêts bancaires octroyés par un pool de 3 banques pour 4.500.000 euros, à un taux EURIBOR 3 mois plus 2,5%, remboursable trimestriellement sur une période de 6 ans avec un an de franchise en capital.

Dans le cadre des prêts bancaires, OncoDNA s'est engagé à (i) respecter un covenant de trésorerie (cash disponible / dettes financières > 1,15) mesuré trimestriellement sur base consolidée, (ii) mettre en gage son fonds de commerce et (iii) ne pas apporter en garantie ses actifs pour d'autres financements à venir.

Il est précisé que suite au dépôt du projet d'Offre intervenu le 9 juillet 2020, l'Initiateur a acquis, conformément aux dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général, entre le 10 juillet et le 12 août 2020, 1.978.363 actions pour un coût de 4.352.399 euros financé par les moyens décrits ci-dessus

Dans l'hypothèse où l'intégralité des Actions résiduelles visées par l'Offre seraient apportées à l'Offre (en ce compris l'Offre Réouverte), le montant total de la contrepartie en numéraire additionnelle devant être payée par l'Initiateur (hors commission et frais annexes) aux actionnaires ayant apporté leurs Actions à l'Offre s'élèverait à environ 11.037.030 euros, qui seront financés par les moyens décrits ci-dessus ainsi que la trésorerie disponible d'OncoDNA.

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

2.1 Renseignements d'ordre général concernant l'Initiateur

(a) Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est « OncoDNA ».

(b) Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé 1 Rue Louis Breguet, 6041 Charleroi (Gosselies), Belgique (région wallonne).

(c) Forme juridique, droit applicable et numéro d'identification

OncoDNA est une société anonyme de droit belge.

Elle est immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0501.631.837 et assujettie à la TVA sous le numéro BE 501.631.837.

(d) Constitution et durée

OncoDNA a été constitué le 23 novembre 2012 pour une durée indéterminée, et immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique le 29 novembre 2012.

(e) Objet social

OncoDNA a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, sauf disposition contraire, ce qui est prévu ci-après :

- toute prestation généralement quelconque de biologie moléculaire et notamment d'analyse génétique de tumeurs;
- la recherche, la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation de tous produits ainsi que la prestation de tous services dans les domaines décrits ci-avant;
- la commercialisation de procédés industriels sous quelque forme que ce soit ;
- la production, la promotion, l'achat et la vente, la sous-traitance, l'importation, l'exportation en gros, demi-gros ou en détail, la représentation et la maintenance dans les domaines précités;
- les services professionnels, la consultance, le parrainage et le partenariat dans les objets qui précèdent;
- le dépôt et l'exploitation des brevets, dessins et modèles, marques et autres droits intellectuels et patrimoniaux issus des objets qui précèdent;
- la formation, l'information, la publication et l'édition sur tous supports en relation avec les objets qui précèdent;
- la recherche, l'étude, la conception, l'achat et la vente de tous types d'appareillages et accessoires nécessaires à la fabrication, la transformation, la conservation et l'utilisation des produits précités ;
- toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

(f) Exercice social

L'exercice social de l'Initiateur a une durée d'un an, qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.2 Renseignements relatifs au capital de l'Initiateur

(a) Structure du capital social de l'Initiateur

Le capital social de l'Initiateur est fixé à 21.176.469,45 euros (dont 5.564.675 euros non libérés à la date des présentes).

Il est divisé en 6.811.897 actions, sans désignation de valeur nominale, consistant en 3.616.530 actions ordinaires et 3.195.367 actions préférentielles, représentant chacune 1/6.811.897^{ème} de l'avoir social.

Comme expliqué plus en détail ci-dessous, l'Initiateur a en outre émis (x) des parts bénéficiaires, non représentatives du capital social et ne conférant pas de droits financiers, mais convertibles en actions ordinaires et conférant un droit de vote, et (y) des options de souscription d'actions (*droits de souscription*).

(b) Droits et obligations attachés aux actions de l'Initiateur

Les actions, ordinaires ou préférentielles, sont nominatives. Elles sont inscrites au registre des actions nominatives de l'Initiateur, dans les conditions et selon les modalités légales et réglementaires applicables à l'Initiateur.

Toutes les actions de la société sont de valeur égale et représentent la même partie du capital social.

Les actions préférentielles octroient un droit préférentiel dans le boni de liquidation et dans la répartition des produits de cession.

Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale.

(c) Termes des parts bénéficiaires de l'Initiateur émises par l'Initiateur

M. Jean-Pol DETIFFE détient à ce jour 384.285 parts bénéficiaires de l'Initiateur, convertibles à tout moment en autant d'actions ordinaires de l'Initiateur moyennant le versement d'un montant fixé dans les statuts.

Ces parts bénéficiaires ont été attribuées à M. Jean-Pol DETIFFE à la constitution de l'Initiateur (étant précisé que M. DETIFFE avait initialement reçu 625.000 parts bénéficiaires et que 240.715 ont déjà été converties le 1^{er} septembre 2016), et sont nominatives et incessibles.

Ces parts bénéficiaires ne sont pas représentatives du capital social, et ne donnent droit ni au dividende ni au boni de liquidation ; en revanche, les parts bénéficiaires donnent à leur titulaire un droit de vote identique aux actions de l'Initiateur.

(d) Actionariat

A la date du présent document, l'Initiateur est détenu par 21 actionnaires, dont des fonds d'investissements publics et privés, son fondateur (M. Jean-Pol DETIFFE) et des *business angels* belges.

Les actionnaires détenant chacun plus de 5% des droits de vote sont les suivants :

Actionnaires	Total actions	Parts bénéficiaires	Droits de vote	Capital social / dividendes
Sofinim	798 381	0	11,09%	11,72%
Sambrinvest SPIN-OFF/SPIN-OUT	790 244	0	10,98%	11,60%
Société Fédérale de Participation et d'Investissement	720 000	0	10,01%	10,57%
Jean-Pol DETIFFE	282 538	384 285	9,27%	4,15%
Vesalius Biocapital III S.C.A. SICAR	640 000	0	8,89%	9,40%
Swisscanto (CH) Private Equity Switzerland Growth I KmGK	640 000	0	8,89%	9,40%
Bio.Be	576 836	0	8,02%	8,47%
CPH Banque	472 294	0	6,56%	6,93%
Société Régionale d'Investissement de Wallonie	470 642	0	6,54%	6,91%
Invest4OncoDNA	438 119	0	6,09%	6,43%
Sous total actionnaires > 5%	5 829 054	384 285	86,34%	85,57%
Sous total actionnaires < 5%	982 843	0	13,66%	14,43%
TOTAL	6 811 897	384 285	100%	100%

(e) Autres titres donnant accès au capital

En plus des parts bénéficiaires détenues par M. Jean-Pol DETIFFE et décrites à la section (c) ci-dessus, l'Initiateur a attribué des options de souscription d'actions (droits de souscription) en faveur de personnes physiques ou morales qui rendent des services professionnels à titre principal ou accessoire à OncoDNA et/ou ses filiales (chacune une « Société du Groupe »), en qualité de membre du management, d'administrateur, de consultant externe, d'employé ou de sous-traitant de toute Société du Groupe, qui pourraient donner droit à un maximum de 170.551 actions OncoDNA (soit 2.5% du capital social actuel). L'exercice de ces droits de souscription est conditionné à une durée de détention et à ce qu'il n'ait pas été mis fin au contrat entre le bénéficiaire et la Société du Groupe concernée.

L'Initiateur a également émis quinze (15) droits de souscription en-dessous du pair comptable (ci-après les "Warrants Anti-Dilutifs") au prix de un euro (1 EUR) et expirant le 1er septembre 2024, conférant le droit pour leur titulaire de souscrire aux nouvelles actions préférentielles en cas d'une Émission Dilutive (telle que définie dans les modalités et conditions des Warrants Anti-Dilutifs (le "Plan de Warrants"), et ce moyennant le respect de modalités et conditions déterminées dans ledit Plan de Warrants approuvé lors de l'assemblée générale extraordinaire de mars 2020. Chaque Warrant Anti-Dilutif donne droit, selon les conditions déterminées dans le Plan de Warrants, à la souscription d'un nombre d'actions déterminé en fonction du montant de l'Émission Dilutive et du nombre d'actions additionnelles émises. Le prix d'exercice de chaque Warrant anti-dilutif est de un euro (1 EUR).

L'Initiateur n'a pas émis d'autres titres donnant accès, immédiatement ou à terme, à son capital ou ses droits de vote.

(f) Pacte d'associés – transfert de titres

L'ensemble des actionnaires de l'Initiateur sont parties à un pacte d'actionnaires (le « Pacte ») qui comprend certains accords entre eux relatifs à la gouvernance de la société et aux transmissions de leurs actions.

Les statuts de l'Initiateur et le Pacte comprennent notamment diverses restrictions à la libre cessibilité des titres, en ce compris une clause d'inaliénabilité temporaire, un droit de préemption en faveur des actionnaires non-cédants, et un droit de sortie conjointe (*tag-along right*) exerçable en cas de cession d'un bloc représentant plus de 50% de l'ensemble des actions de l'Initiateur sur une base pleinement diluée.

2.3 Direction et commissariat aux comptes de l'Initiateur

(a) Description du conseil d'administration

OncoDNA est administrée par un conseil composé d'au moins trois administrateurs, lesquels ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour trois ans au plus, sont rééligibles et sont révocables en tout temps par l'assemblée générale.

A la date du présent document, le conseil d'administration est composé des membres suivants :

- Dr. Jean STEPHENNE, président du conseil d'administration ;
- Jean-Pol DETIFFE ;
- John-Eric BERTRAND ;
- François BLONDEL ;
- INVENTURES SA, représentée par Olivier de DUVE ;
- SAMBRINVEST SPIN-OFF/SPIN OUT SA, représentée par Micheline STREEL ;
- GELDHOF ENTERPRISES BV, représentée par Guy GELDHOF ;
- BIO.BE SA, représentée, par Jean-François GHIDETTI ; et
- SWISSCANTO (CH) PRIVATE EQUITY SWITZERLAND GROWTH I KMGK, représentée par Robert SCHIER.

Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trimestres sur convocation de son président, d'un administrateur-délégué ou de deux administrateurs. Sauf cas de force majeure, le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que sur les points portés à l'ordre du jour et si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix émises, à l'exception d'un certain nombre de décisions stratégiques listées dans les statuts d'OncoDNA (en ce compris, par exemple, la nomination ou révocation du délégué à la gestion journalière ou la nomination du président du conseil d'administration) qui doivent être adoptées à une majorité de 70% des voix émises.

Chaque administrateur possède une voix, étant précisé que la voix du président du conseil d'administration est prépondérante en cas de parité.

(b) Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent OncoDNA. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

OncoDNA est valablement représentée en général par deux administrateurs agissant conjointement.

(c) Description de la direction et pouvoirs de la direction

Le conseil d'administration peut conférer la gestion journalière à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

Le conseil d'administration a décidé de nommer, avec effet au 1^{er} août 2020, Eduardo BRAVO comme "Interim CEO" d'OncoDNA pour une durée indéterminée.

La gestion journalière d'OncoDNA a été déléguée à Eduardo BRAVO depuis cette date, en remplacement d'IGNIS CONSULTING SARL (représentée par Jean-Pol DETIFFE) qui assure à présent les responsabilités de *Chief Strategy & Innovation Officer*.

Eduardo BRAVO aura notamment pour charge la mise en œuvre du rapprochement d'OncoDNA et IntegraGen en cas de réussite de l'Offre.

(d) Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes d'OncoDNA est actuellement Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC SRL.

2.4 Renseignements concernant l'activité de l'Initiateur

(a) Activités

Créée en 2012, OncoDNA propose des innovations médicales basées sur les nouvelles technologies de séquençage ADN appliquées à l'oncologie. A l'aide de tests avancés des biomarqueurs cliniquement pertinents (profils ADN, ARN et protéines) réalisés à partir de biopsies solides et liquides, OncoDNA fournit un profil moléculaire du cancer permettant d'individualiser les décisions thérapeutiques. Sa plateforme propriétaire OncoKDM permet la transformation des données NGS des laboratoires en informations cliniques exploitables. OncoDNA travaille également en collaboration avec l'industrie biopharmaceutique pour développer les traitements de demain en aidant à la conception, à l'inscription et à l'évaluation des essais cliniques ainsi qu'à l'élargissement de l'accès aux médicaments approuvés.

(b) Filiales

OncoDNA possède 100% des parts de Biosequence SL, filiale basée à Valence (Espagne) qui occupe 8 salariés.

Biosequence SL est en charge de la promotion et de la commercialisation des tests de diagnostics et de la solution software d'OncoDNA en Espagne et au Portugal.

Sur les trois derniers exercices, Biosequence SL a réalisé un chiffre d'affaires stable de 465.000 euros par an en moyenne. Considérant la structure de coûts fixes de cette filiale et les efforts d'investissement et de développement menés jusqu'à présent sur ces marchés, l'EBITDA de cette filiale a été négatif à 265.000 euros par an en moyenne durant cette période. Les pertes ont été financées par OncoDNA via des prêts et des reports de paiement de créances. Au 31 décembre 2019, ceux-ci ont fait respectivement l'objet d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune et de réductions de valeur.

(c) Employés

A la date du présent document, OncoDNA emploie 40 salariés (hors salariés de la filiale espagnole et hors consultants indépendants).

2.5 Informations financières concernant l'Initiateur

(a) Informations financières simplifiées

Ce paragraphe présente les comptes sociaux simplifiés de la société OncoDNA arrêtés au 31 décembre 2019 (approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 3 juin 2020).

Les comptes sociaux de la société OncoDNA sont établis en euros, et conformément aux normes comptables belges.

A noter qu'OncoDNA prépare des comptes consolidés à des fins de reporting interne, qui ne sont ni audités ni publiés. L'activité de l'unique filiale (Biosequence SL) représentait environ 8% des revenus du groupe en 2019.

Bilan simplifié

BILAN AU 31/12/2019 (en EUR)	
ACTIF	
Frais d'établissement	272,304.26
Actifs immobilisés	5,033,411.54
Immobilisations incorporelles	4,802,956.67
Immobilisations corporelles	53,899.67
Immobilisations financières	176,555.20
Actifs circulants	4,871,694.74
Créances à un an au plus	2,283,155.22
Valeurs disponibles	2,477,130.62
Comptes de régularisation	111,448.90
TOTAL ACTIF	10,177,410.54
PASSIF	
Capitaux propres	4,522,869.70
Capital	8,222,113.20
<i>Capital souscrit</i>	<i>10,222,113.20</i>
<i>Capital non appelé</i>	<i>(2,000,000.00)</i>
Résultat de l'exercice	(5,525,013.43)
Subsides en capital	1,825,769.93
Provisions et impôts différés	29,717.62
Provisions pour risques et charges	29,717.62
Dettes	5,624,823.22
Dettes à plus d'un an	2,906,444.15
Dettes à un an au plus	2,566,686.86
Comptes de régularisation	151,692.21
TOTAL PASSIF	10,177,410.54

Compte de résultat simplifié

COMPTE DE RESULTATS AU 31/12/2019 (en EUR)		
Produits d'exploitation	1 654 948,42	(A)
Marge brute d'exploitation	1 654 948,42	
Charges d'exploitation	4 101 091,92	(B)
Rémunérations, charges sociales et pensions	3 016 822,44	
Amortissements frais d'établissement et immobilisations	427 347,20	
Dotations (reprises) sur stocks et commandes en cours	583 387,79	
Provisions pour risques et charges	(33 334,91)	
Autres charges d'exploitation	106 869,40	

Bénéfice (Perte) d'exploitation	(2 446 143,50)	(C) = (A) - (B)
Produits financiers	44 265,39	(D)
Charges financières	730 307,98	(E)
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(3 132 186,09)	(F) = (C) + (D) - (E)
Impôts sur le résultat	4 901,67	
Bénéfice (Perte) de l'exercice après impôts	(3 137 087,76)	
Bénéfice (Perte) de l'exercice précédent à reporter	(2 387 925,67)	
Bénéfice (Perte) à affecter, et reportée	(5 525 013,43)	

Litiges significatifs

A la date du présent document à la connaissance de ses représentants, OncoDNA n'est impliquée dans aucun litige qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats ou sa situation financière.

(b) Evénements post-clôture significatifs

Augmentation de capital

Depuis la clôture du dernier exercice social (31 décembre 2019), OncoDNA a finalisé une levée de fonds (série B) d'un montant total de 18,6 millions d'euros. L'opération de financement a été menée auprès de deux nouveaux investisseurs privés (Vesalius Biocapital III et Swisscanto (CH) Private Equity Switzerland Growth I KmGK acting by Zürcher Kantonalbank), et les actionnaires existants y ont également participé.

En sus, OncoDNA a procédé à une augmentation de capital complémentaire en mars 2020 avec l'arrivée trois nouveaux actionnaires privés pour un total de 1,8 millions d'euros. Les fonds levés permettront essentiellement de soutenir la rapide croissance d'OncoDNA à l'international, d'accélérer le développement des plateformes informatiques et de lancer une nouvelle campagne de recrutement.

Suite au succès de cette opération, OncoDNA estime que ses besoins de trésorerie sont couverts à long terme.

En intégrant les fonds libérés lors de ce tour de financement, la position de trésorerie ressort à 8,3 millions euros au 30/06/2020 hors capital souscrit/engagé mais non appelé pour 5,1 millions euros. En sus, OncoDNA a encaissé une partie du financement décrit au point 1.3 (b) pour 9,4 millions euros, le solde ayant été reçu début juillet.

Impact de la crise Covid-19

Depuis la clôture du dernier exercice social, OncoDNA a été impactée par la pandémie de Covid-19 et estime avoir pris les décisions nécessaires pour assurer la continuité de ses affaires tout en respectant les mesures sanitaires décidées par les autorités locales. OncoDNA anticipe une baisse importante de ses ventes sur le deuxième trimestre suivie d'une reprise progressive à partir du troisième trimestre avec un impact net sur la position de trésorerie actuelle limité.

3. **ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRÉSENT DOCUMENT**

« Nous attestons que le présent document comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'article 5 de son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée le 10 février 2020) dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par OncoDNA, visant les actions de la société IntegraGen. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Le présent document a été déposé le 15 septembre et sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre ».

OncoDNA S.A.

Représentée par Jean-Pol Detiffe et Jean Stéphane, dûment habilités aux fins des présentes